

Intervention de Pierre-Alain Muet à l'Assemblée nationale

Fiscalité juste et efficace

Discussion d'une proposition de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi de M. Jean-Claude Sandrier et plusieurs de ses collègues en faveur d'une fiscalité juste et efficace (n^{os} 2914, 2980).

Première séance du jeudi 2 décembre 2010

...

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre-Alain Muet.

M. Pierre-Alain Muet. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier le groupe GDR et tout particulièrement Jean-Claude Sandrier de lancer ce débat sur la fiscalité. C'est en effet un débat majeur. Nous sommes favorables à un grand nombre des douze articles de cette proposition de loi et si, sur d'autres, nous avons des points de vue différents, nous avons la même conviction, rétablir la justice dans notre fiscalité.

C'est essentiel pour deux raisons : d'une part, parce que la dette aura doublé au cours des dix dernières années et que, d'autre part, les inégalités auront également explosé.

La dette était de moins de 900 milliards d'euros en juin 2002 et elle sera, selon les propres prévisions du ministère des finances, de 1 800 milliards en juin 2012. Les intérêts de cette dette, qui représenteront 55 milliards d'euros chaque année pour les générations futures, deviendront progressivement le deuxième budget de l'État, juste après l'éducation nationale.

On sait que cette explosion de la dette n'est pas la conséquence de la crise, qui n'explique qu'un tiers du déficit de 150 milliards d'euros cette année. L'explosion de la dette tient pour l'essentiel aux cadeaux fiscaux consentis au cours des huit dernières années, souvent aux plus fortunés, et qui ont conduit à laisser dériver les déficits, quand d'autres pays les réduisaient dans cette période de croissance.

Il est vrai qu'une part de l'explosion des inégalités est due à la crise. Cette crise présente une caractéristique, déjà présente en 1929 : il s'est produit une explosion des hautes rémunérations. Les écarts de revenus dans les entreprises françaises, qui étaient, dans les années 50, 60, 70, d'un à vingt, sont passés de un à trois cents. C'est beaucoup plus que dans d'autres pays, notamment aux États-Unis. Nous avons retrouvé les inégalités qui existaient dans les années 20, avant la crise de 1929. Cette explosion est aussi l'une des raisons de la crise que nous connaissons.

Ce qui distingue notre pays, c'est que toute votre politique fiscale depuis huit ans aura consisté à accentuer les inégalités, en réduisant l'impôt sur le revenu comme une peau de chagrin – 3 % du PIB contre plus de 5 % il y a quelques décennies –, par l'abaissement des tranches supérieures sur les plus hauts revenus mais surtout par la multiplication des dispositifs dérogatoires, des niches fiscales, qui font que la base de notre impôt sur le revenu est aujourd'hui complètement mitée. Ainsi, alors que l'on s'attendrait à ce que le seul impôt un peu redistributif croisse avec les revenus,

ce n'est pas le cas : pour les mille plus hauts revenus, il atteint 25 % mais, pour les dix plus hauts, qui devraient normalement entrer dans la tranche de 40 %, il est de moins de 20 %.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Pierre-Alain Muet. C'est donc une courbe en cloche, d'ailleurs fort compréhensible dans la mesure où les revenus du capital sont aujourd'hui près de deux fois moins imposés que ceux du travail, à la fois parce qu'ils peuvent bénéficier du prélèvement libérateur et que l'essentiel des dispositifs dérogatoires permettent de réduire l'imposition du capital.

Vous y avez ajouté le bouclier fiscal, qui a disparu l'espace d'un instant puisque l'article 1^{er} de la proposition de loi de notre collègue Sandrier a été voté par la commission des finances. Le bouclier fiscal conduit à ce paradoxe que les personnes possédant un patrimoine extrêmement élevé, de plus de 16 millions d'euros – les deux tiers du montant du bouclier –, et utilisant abondamment les niches fiscales de l'imposition sur le revenu peuvent parvenir à s'exonérer complètement d'impôt. Il est des contribuables de 16 millions d'euros de patrimoine qui déclarent un revenu imposable inférieur au SMIC. Du fait de ce revenu très faible, tout le reste leur est remboursé : la CSG, l'impôt de solidarité sur la fortune, naturellement, mais aussi les impôts locaux. Bref, les seuls contribuables qui arrivent aujourd'hui à s'exonérer de CSG ou d'impôts locaux, ce sont les plus riches de nos concitoyens.

Quelles réformes faut-il conduire ? Je pense qu'une réforme fondamentale pour rétablir de la justice fiscale dans notre système, c'est de taxer les revenus du capital de la même façon que ceux du travail. Il faut que tous les revenus du capital soient taxés au barème, sans bénéfice du prélèvement libérateur. Il faut également cesser le mitage de notre fiscalité. En outre, il convient de prendre en compte le fait qu'il existe en France deux impôts sur le revenu : l'IR proprement dit – 3 % du PIB – et la CSG, beaucoup plus importante, qui représente près de 5 % du PIB. Le paradoxe, c'est qu'en même temps qu'était continuellement abaissé l'impôt sur le revenu, la CSG, pour équilibrer les comptes sociaux, augmentait de façon constante, si bien que notre imposition sur le revenu n'est plus progressive. Or tous les Français payent l'impôt sur le revenu ; il n'y a rien de plus faux que d'affirmer que la moitié seulement le font, car tous payent la CSG.

Si nous voulons reconstruire un véritable impôt sur le revenu, il convient de fusionner l'IR et la CSG, rendre l'ensemble progressif et le débarrasser de toutes ces niches fiscales qui créent des injustices majeures et font que nos concitoyens ne savent pas quelle imposition ils paieront sur leurs revenus. Il faut un impôt plus simple, plus clair et plus juste, en retenant le meilleur de chacun des deux : la progressivité de l'IR et la base large de la CSG.

La même action devra être appliquée à l'impôt sur les sociétés. Nos collègues l'ont évoqué. Le taux de 33,3 % n'est en réalité payé que par les petites entreprises, qui reversent en moyenne 30 % de leurs bénéfices. Les grandes, de plus de 2 000 salariés, n'acquittent qu'une imposition de 12 % et celles du CAC 40 de seulement 8 %, parce que l'impôt sur les sociétés est lui aussi complètement mité par des niches, la plus célèbre étant la « niche Copé », qui permettent à de grandes entreprises ayant des moyens, des services spécialisés, de s'exonérer très largement d'impôt en pratiquant l'optimisation.

Nous avons besoin de ces réformes fondamentales. Ce sont celles que portent les socialistes. Sur de nombreux points, elles rejoignent les propositions de nos collègues du groupe GDR.

La réhabilitation de l'impôt est un autre aspect qui me paraît essentiel.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. Pierre-Alain Muet. À rebours de tous les discours libéraux que nous entendons depuis trente

ans, ce qui caractérise le développement économique, ce n'est pas la diminution continue du rôle de l'État, mais l'inverse. Certes, dans une économie mondialisée, la compétitivité d'une nation se confond avec celle de ses entreprises, mais une entreprise moderne, performante peut être reproduite à peu près partout dans le monde aujourd'hui. Cependant, pour qu'elle fonctionne efficacement, il faut des infrastructures, un système d'éducation et de recherche performant, une protection sociale qui permette de prendre des risques, un système de santé efficace. Bref, ce qui caractérise le développement, à rebours des discours libéraux, c'est tout ce qui échappe au marché, tout ce qui est collectif, tout ce qui résulte d'une volonté publique ou collective. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

En prenant conscience de cela, nous comprenons que la solidarité est un vrai facteur d'efficacité économique, car elle crée la confiance indispensable. Sans confiance, l'économie de marché ne peut fonctionner. Cette confiance permet à nos concitoyens qui le souhaitent de prendre des risques, de changer d'emploi, éventuellement de créer leur entreprise, car ils savent que s'ils sont confrontés à des difficultés, la société ne laissera personne au bord du chemin. Ce qui caractérise donc l'efficacité économique, ce sont, à l'opposé du discours libéral, des services publics et un État performants, avec la réhabilitation de l'impôt.

En conclusion, nous partageons beaucoup des propositions de ce texte. Sur d'autres, nous avons des divergences mais pas fondamentales. Cela nous conduira à ce que j'appellerai une abstention positive.

M. François Rochebloine. Intéressant !

M. Pierre-Alain Muet. Nous partageons l'essentiel : vous et nous, chers collègues, nous pensons fondamentalement que la solidarité est un puissant facteur d'efficacité économique. Je crois qu'il faut prolonger notre débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. François Rochebloine. Cela augure mal des présidentielles !

...

Deuxième séance du mardi 7 décembre 2010

Vote solennel

M. le président. L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote par scrutin public sur l'ensemble de la proposition de loi de M. Jean-Claude Sandrier et plusieurs de ses collègues en faveur d'une fiscalité juste et efficace (n^{os} 2914, 2980).

Jeudi dernier, le Gouvernement a indiqué qu'en application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, il demandait à l'Assemblée nationale de se prononcer par un seul vote sur les articles et l'ensemble de la proposition de loi.

Explications de vote

M. le président. La parole est à M. Pierre-Alain Muet, pour le groupe SRC.

M. Pierre-Alain Muet. Je voudrais tout d'abord remercier M. Jean-Claude Sandrier et le groupe GDR de nous avoir donné l'occasion d'un vrai débat sur la fiscalité. Je regrette que la façon dont on examine les propositions de loi de l'opposition ne permette pas de discuter les articles.

M. Bruno Le Roux. Très bien !

M. Pierre-Alain Muet. En effet, dans celle-ci figuraient beaucoup d'articles que nous aurions votés, car ils rejoignent nos propositions.

Si nous avons des divergences sur un certain nombre d'articles, nous convergeons sur l'essentiel : il y a urgence à rétablir la justice dans notre fiscalité. En 2012, après dix ans de pouvoir de droite, on pourra résumer la situation en deux mots : la dette aura doublé et les inégalités auront explosé. Les intérêts de la dette vont progressivement devenir le deuxième budget de l'État, atteignant presque le même niveau que l'éducation nationale. La France se trouve dans cette situation non à cause de la crise, mais de tous les allègements d'impôt accordés en grande partie aux plus fortunés de nos concitoyens depuis huit ans.

Notre impôt sur le revenu s'est réduit comme une peau de chagrin tellement mitée qu'à mesure que l'on monte dans l'échelle des revenus, on parvient à ce paradoxe qu'a rappelé notre collègue Sandrier : les dix plus hauts revenus sont très éloignés du taux marginal de 40 % d'imposition. Ils paient moins de 20 % de leurs revenus en impôt, car ils utilisent abondamment les niches fiscales et parce que, dans notre pays, le patrimoine est deux fois moins imposé que le travail.

Alors oui, une réforme majeure est nécessaire. Il faut d'abord supprimer le bouclier fiscal, qui crée cette situation paradoxale qu'il faut être très riche dans notre pays pour ne pas payer d'impôts. Si vous avez 16 millions d'euros de patrimoine et que vous utilisez toutes les niches fiscales pour être exonéré de l'impôt sur le revenu, on vous rembourse en plus tous vos autres impôts : la CSG et les impôts locaux !

Une réforme de l'imposition des revenus doit faire en sorte que tous les revenus soient taxés de la même façon, que les revenus du patrimoine ne puissent pas échapper, par des niches fiscales ou par des prélèvements libératoires, à la justice fiscale, c'est-à-dire au barème de l'impôt sur le revenu.

Il faut arrêter avec cette fiction selon laquelle la moitié des Français ne paient pas l'impôt sur le revenu. Tous les Français en paient, car tous paient la CSG. Il est nécessaire de reconstruire, dans notre pays, un véritable impôt citoyen sur le revenu en fusionnant impôt sur le revenu et CSG,...

M. Michel Sapin. Très bien !

M. Pierre-Alain Muet. ...en gardant le meilleur des deux : la progressivité de l'impôt sur le revenu et la base large de la CSG.

...Il faut un impôt plus simple, plus clair, plus juste parce que plus progressif.

Réhabiliter l'impôt, c'est aussi réhabiliter l'intérêt général et le service public.

M. Jean Glavany. Enfin on parle d'intérêt général ici ! C'est devenu si rare !

M. Pierre-Alain Muet. La citoyenneté, c'est aussi le consentement à l'impôt. À rebours de tout ce que l'on entend depuis trente ans dans le discours libéral, ce qui caractérise la compétitivité et le développement d'une économie, ce n'est pas moins d'État, mais l'inverse. À l'ère de la mondialisation, on peut reproduire partout dans le monde une usine moderne et efficace, mais l'on ne peut pas reproduire partout des infrastructures, un système de recherche et d'éducation, un système de protection sociale et de santé efficaces. En un mot, ce qui fait la compétitivité d'une

économie, c'est tout ce qui échappe au marché, tout ce qui est collectif, c'est-à-dire la solidarité. La solidarité contribue à rétablir la confiance ; elle permet de prendre des risques en sachant que personne n'est laissé au bord du chemin.

M. Lucien Degauchy. Tu parles !

M. Pierre-Alain Muet. Si nous nous abstenons sur le vote de ce texte, il s'agit d'une abstention positive (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe UMP*) parce que nous pensons qu'il faut poursuivre ce débat. (*« Zéro ! » sur les mêmes bancs.*)

...Ce débat est essentiel, car vous, mes chers collègues du groupe GDR, comme nous, nous pensons la même chose : la justice fiscale est d'abord une question de justice, mais également d'efficacité économique. Oui, la solidarité est un puissant facteur d'efficacité économique ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Vote sur l'ensemble

M. le président. Nous allons maintenant procéder au scrutin public sur l'ensemble de la proposition de loi.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants 470

Nombre de suffrages exprimés 317

Majorité absolue 159

Pour l'adoption 33

Contre 284

(La proposition de loi n'est pas adoptée.)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Quelle déculottée !